



# 2019 Défi

INTER-ENTREPRISES  
DE L'AGGLO  
27 Septembre 2019

Avec le soutien de la CCI du Cher et de la ville de Bourges



# 23<sup>e</sup> Défi

INTER-ENTREPRISES  
DE L'AGGLO  
**POUR**



**Animer et faire agir les entreprises**

**Mobiliser autour d'un évènement sportif valorisant**



**Faire parler de l'agglomération de Bourges, de ses entreprises et des entreprises du Cher**

**Sortir du cadre habituel, de l'ordinaire**



Le 23<sup>e</sup> Défi Inter-Entreprise de l'Agglo est organisé le Vendredi 27 septembre 2019 à l'initiative de l'Agglomération avec le soutien de la Ville de Bourges et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher et réalisé avec la société Défi Entreprises Communication

# Règlement sportif

Les équipes auront la possibilité de se personnaliser aux couleurs et sigles de leur entreprise, sachant que le port d'un dossard (250 x 150 mm) sera exigé sur le devant des maillots pour le VTT et la course à pied et sur le dos des participants pour le canoë.

Le nombre des équipes participantes est limité à 250. Les inscriptions seront donc closes sans préavis.

Les équipes devront se munir d'un vélo et d'un casque pour l'épreuve de VTT, les canoës et les gilets étant fournis par l'organisation.

**Le déroulement du Défi pourra être modifié en fonction des conditions climatiques du moment (distance, horaire, ordre des épreuves).**

**Service médical :** activation d'un poste de secours Sapeurs Pompiers et Commissaires de course qui assureront votre confort et votre sécurité. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, les organisateurs déclinant toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance.

Un apéritif suivi d'un repas seront servis à tous les participants des épreuves sportives au **Pavillon d'Auron à partir de 20h30**, en même temps que l'annonce des résultats et la remise des récompenses.

Une coupe sera remise aux cinq premières équipes de chaque catégorie (masculine, féminine et mixte) ainsi qu'aux trois entreprises qui auront le mieux animé cette manifestation.

Le droit d'inscription s'élève à 350 € **TTC** par équipe.

## Lieu

Plan d'eau du Val d'Auron de Bourges  
Plage de Plaimpied

## Date

> Vendredi 27 Septembre 2019  
> Départ de l'épreuve : 17H45 précises

## Organisation et renseignements

Société Défi Entreprise Communication  
Tél. 06 60 77 07 57 / 07 50 07 03 36  
Email : celine.figuareo@defi-entreprises.fr  
v.anturville@defi-entreprises.fr

## Service Communication de l'Agglomération Bourges Plus

Tél. 02 48 57 83 15  
Email : nicolas.varin@agglo-bourgesplus.fr

Les équipes présentées par les entreprises participantes devront être composées de quatre personnes.

Vététiste  
7 km



1 Coureur  
3,5 km



2 Canoëistes  
600 m

